

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMERIQUE... CHARTER... pour quelque autre raison... les affaires seront liquidées par trois administrateurs...

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMERIQUE... CHARTER... pour quelque autre raison... les affaires seront liquidées par trois administrateurs...

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMERIQUE... CHARTER... pour quelque autre raison... les affaires seront liquidées par trois administrateurs...

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMERIQUE... CHARTER... pour quelque autre raison... les affaires seront liquidées par trois administrateurs...

CHARTER DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATES-UNIS D'AMERIQUE... CHARTER... pour quelque autre raison... les affaires seront liquidées par trois administrateurs...

D. MERCIER'S SONS Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

C. LAZARD & CO., L'Id. LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux.

INCORPORÉ EN 1855. SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe. Plus de \$71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES. Vous préservez des piqûres des Mosquitoes.

ANNONCE JUDICIAIRES. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE DE ORLÉANS.

Remède du Moment. Le public est prévenu que le prépare et vend mon préventif contre LA FIEVRE JAUNE.

ARTICLE I. Ce titre de cette corporation sera le "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK"...

ARTICLE II. Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux banques de dépôt...

ARTICLE III. Les affaires de cette corporation doivent être traitées dans la Ville de Nouvelle-Orléans...

ARTICLE IV. Toutes les affaires de cette corporation doivent être traitées dans la Ville de Nouvelle-Orléans...

ARTICLE V. Le fonds capital de cette corporation de dépôt sera de \$1,000,000...

ARTICLE VI. Tout le fonds capital de l'Association sera payé en espèces...

ARTICLE VII. Les affaires de cette corporation seront conduites par un conseil de Directeurs...

ARTICLE VIII. Les noms, adresses et résidences des actionnaires seront inscrits...

ARTICLE IX. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE X. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XI. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XII. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XIII. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XIV. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XV. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XVI. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XVII. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XVIII. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XIX. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XX. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XXI. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XXII. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XXIII. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XXIV. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

ARTICLE XXV. Le conseil de Directeurs aura lieu annuellement le troisième lundi de chaque année...

L'ABELLE - DE LA - Nlle-Orléans. GUNBERLAND TELEPHONE 2096-21